

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2019/2020
L'Officiel n° 07
Du 03 octobre 2019

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football
BP 1037 - 7 Rue Haute
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMITE DE DIRECTION**BO N° 07 du 03 octobre 2019**

Président: M LACOUR

Présents Mme ROYER – Mrs AKLI - BERTI – BONHOMME- BONNET –BOUDET– DRIF - GRILLE-
MANI- PETROSINO - PITIE - ROGER– RONTES – VALET –ZAMO

Excusés : SAVIANA-Mrs BOUSQUET – GERARD - GIBERT - JORGE - SAVIANA- BEAUBOIS–
DURANTE MALVY Fabien-TRASTET- ROQUE -DAYDE Dominique

Le comité de direction approuve les BO N° 06 du 26 septembre 2019

**TIRAGES DES COUPES
OCCITANIE - LOPEZ –FAVRE – Coupe des Réserves -
JEUNES**

Le tirage des coupes **Occitanie, Lopez, Favre, coupe des réserves** et **Jeunes** s'est déroulé au district de l'Aude le 3 Octobre 2019 à 18 heures.

Lire les rencontres en rubriques concernées.

VALIDATION DU COMITE DE DIRECTION

Le comité de direction valide les propositions faites aux clubs lors de la réunion U 19 du mardi 1^{er} Octobre 2019 et mentionnées au compte rendu de la réunion.

Le comité de directeur valide sur proposition de la commission jeunes à 11 , les championnats U15 – U 17 ainsi que la modification concernant les montées suite à la défection du club de Chalabre en U 15 poule A.

Voir rubriques concernées.

INFORMATION

Suite à une erreur administrative, il y a lieu de rajouter "dirigeants ou éducateurs" dans la rubrique "amendes diverses"

COURRIERS RECUS**Fédération Française de Football**

Courrier du Président de la LFA, M. Marc Debarbat, programmant une réunion pour faire le point sur l'ETR, les contrats d'objectifs et autres dossiers à la convenance des districts le mercredi 4 Décembre 2019 de 10 heures à 13 heures à la Ligue d'Occitanie à Castelmaurou

Mairie de Villassavary

Courrier de remerciements de M. le Maire de Villassavary à la suite du passage de la commission des terrains du district.

Conseil Départemental Association Aude Solidarité

Lettre de remerciements de M. le sénateur Courteau Président de l'Association Aude Solidarité et M. André Viola, Président du Conseil Départemental.

Le Président du district renouvelle ses sincères remerciements aux bénévoles, aux clubs, ainsi qu'à Mme Schneider, interprète, sans oublier les donateurs de tous ordres qui ont permis la réussite de cette manifestation.

Football Club Villegly

Demande de remise de peine pour la joueuse RENOU Alycia, suspendue pour 10 rencontres à compter du 3 Mars 2019 .

Dossier transmis à la commission de discipline compétente.

CONDOLEANCES

Le Président du Distirct,

Les Présidents et membres de commissions

Le personnel administratif et technique

Présentent leurs plus sincères condoléances au club de NARBONNE UFC lors du décès de M. CHAKRI Hicham.

Le Secrétaire général

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

BO N° 07 DU 03/10/2019

Présents : Mme LABORDE-Mrs VALET – RONTES – DRIF- GRILLE- LE MOAL

COURSAN EC / CHALABRE
Coupe Lopez du 29/09/19

Vu la feuille de match papier

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Chalabre n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par forfait à l'équipe de Chalabre

L'équipe de Coursan est qualifiée pour le tour suivant

Les frais d'arbitrage sont à la charge de Chalabre

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

TREBES / FAC CARCASSONNE
U13 N 1 du 28/09/19

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre de la rencontre

Enquête en cours.

TRAPEL LES MARTYS / FANJEAUX**Séniors Féminine Poule B du 22/09/19****RECTIFICATIF**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club du Trapel par courrier officiel.

Les réserves formulées sont recevables

Considérant le règlement PV du 29/08/2019 au JO du District de l'Aude

Considérant que sur la feuille de match l'équipe du Trapel Les Martys ont fait jouer 11 joueuses
Si une équipe engagée à 11 rencontre une équipe engagée à 8, cette dernière doit prendre ces dispositions pour jouer cette rencontre à 8, avec 12 joueuses maxi sur la feuille de match ou FMI.

L'équipe de Fanjeaux a fait jouer 12 joueuses

Toute équipe qui souhaite s'engager à jouer à 8 joueuses devra prendre leur disposition pour mettre que 10 joueuses sur la feuille de match ou la FMI

Considérant que le club de Fanjeaux s'était engagé pour effectuer les rencontres à 8 dans le championnat sénior féminin

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par pénalité à l'équipe de Fanjeaux

Trapel Les Martys -03 (3pts/ Fanjeaux -00 (-1pt)

Les droits de confirmation sont à la charge du club de Fanjeaux.

Transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

ST MARTIN LALANDE / VILLASAVARY**D3 poule A du 22/09/19****RECTIFICATIF**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club de Villasavary par courrier officiel.

Les réserves formulées sont recevables

Considérant les articles 87, 88 et 90 des RG de la 3F

Considérant que sur la feuille de match le joueur LECLAIR Mickael licence N° 1425330393, à la date du 27 septembre se trouve qualifié avec effet à partir du 17 septembre 2019, il doit être reconsidéré comme qualifié le jour de la rencontre étant dans les délais de 4 jours francs.

(1 mois pour compléter une demande de licence de tout document ou information avant d'être rejetée)

Jugeant en premier ressort

Confirme le résultat acquis sur le terrain

Les droits de confirmation sont à la charge du club de Villasavary

Transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

Nota : le club de St Martin Lalande sera recredité dans ses droits.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président.

COMMISSION SENIORS

PV N° 07 du 03 OCTOBRE 2019

Présents : Ms RONTES-DRIF
Excusé : M BOUSQUET

**FORFAIT COUPE LOPEZ
AMENDE 105€**

CHALABRE

**TIRAGE DES COUPES OCCITANIE – LOPEZ – FAVRE –
RESERVES**

Clubs présents : BRIOLET – FAC - VILLEGLY – BRAM – ESPERAZA – CONQUES – TRAPEL P-
CAUX SAUZENS

Matches le 13/10/2018 à 15h

COUPE OCCITANIE 3^E TOUR

BRAM – PEZENS
NARBONNE UFC – BRIOLET
US MINERVOIS – CASTELNAUDARY
FC CORBIERES – GRUISSAN

TREBES EXEMPT

COUPE LOPEZ 3^E TOUR

ST NAZAIRE – RAZES
ST ANDREEN – MOUSSAN
MALVES –ST PAPOUL
SAISSAC CAB – FUN
ALZONNE – FAC
ESPERAZA – PEXIORA
COURSAN EC – LIMOUX P
MALEPERE - CUXAC D AUDE
VILLEDUBERT – FANJEAUX
HAUT MINERVOIS – STE EULALIE VIL

EXEMPT CONQUES

COUPE FAVRE 2^E TOUR

FC CHAURIEN – VILLEGLY
QUILLAN FC – ALARIC
SALLES SUR L HERS – CAUX SAUZENS
CHALABRE – VENTENAC
MAS STES PUELLES – TRAPEL P
US MT NOIRE – NAUROUZE LAB
PIEUSSE – BELPECH
ASC DES ILES – SPARTAK DU LAUQUET

COUPE DES RESERVES 1^E TOUR

HT MINERVOIS 2 – GRUISSAN 2
NARBONNE UFC 2 – VENTENAC 2
CASTELNAUDARY 3 – PEZENS 2
CONQUES 2 – FC BRIOLET 2
PEXIORA 2 – FC CORBIERES MED 2
US MONTAGNE NOIRE 2 – CUXAC D AUDE 2
VILLEGLY 2- MAS STES PUELLES 2
ALARIC 2 – LE COUGAING 2
SAISSAC CAB 2 – ST PAPOUL 2
BELPECH 2 – LIMOUX P 2
VILLEDUBERT 2 – BRAM 2
UF LEZIGNAN 2 – FANJEAUX 2
RAZES 2 – MALEPERE 2
NAUROUZE LAB 2 – ALZONNE 2
MOUSSAN 2 – VILLASAVARY 2
US MINERVOIS 2 – STE EULALIE 2

Le président de la commission

COMMISSION JEUNES A 11

Réunion du 03 octobre 2019

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Présents : M MANI, BONNET, AKLI

➤ Courriers**Championnat 1^{ère} Phase U15**

Suite au désistement de l'équipe de Chalabre en poule A de ce fait cette poule est composée que de 4 équipes.

Seul le premier de la poule A accèdera à la poule D1

Proposition soumise à l'approbation du comité directeur

Amandes Diverses

1^{er} forfait UF LEZIGNANAIS en U15 poule D. Amende 37€

FC SALLELOIS absence dirigeant sur feuille de match. Amende 26€

TIRAGE COUPE DE L'AUDE

Le tirage au sort de la coupe de l'Aude U17 – U15 a eu lieu ce jour à 18h30 en présence du comité directeur du district et des membres de la commission des jeunes.

Clubs présents :

VILLEGLY – GFPLM – ESPERAZA – TRAPEL PENNAUTIER – CONQUES

CAUX ET SAUZENS – CARCASSONNE FAC – BRIOLET – FC MALEPERE

Les rencontres auront lieu le week-end du 02 et 03 novembre 2019

Coupe U17

1er TOUR	
Match A	US CONQUES / MJC GRIISSAN
Match B	UF LEZIGNANAIS / CUXAC D'AUDE
Exempt: LIMOUX - GFPLM - ENT ST PAPOUL - ENT GRAND MALEPERE - SC NARBONNE MONTPLAISIR FC CORBIERES MEDIT - TRAPEL PENNAUTIER - FC BRIOLET - HAUT MINERVOIS - FU NARBONNE CASTELNAUDARY - GCSM - CARCASSONNE FAC - ENT FRESQUEL MALEPERE	

1/8 Finale	
Match 1	Vainqueur A (US CONQUES-MJC GRIISSAN) / CARCASSONNE FAC
Match 2	GFPLM / HAUT MINERVOIS
Match 3	FU NARBONNE / ENT FRESQUEL CABARDES
Match 4	LIMOUX FC / GCSM
Match 5	Vainqueur B (UF LEZIGNANAIS-CUXAC D'AUDE) / FC BRIOLET
Match 6	FC CORBIERES MEDIT / SC NARBONNE MONTPLAISIR
Match 7	ENT GRAND MALEPERE / TRAPEL PENNAUTIER
Match 8	ENT ST PAPOUL / CASTELNAUDARY

1/4 Finale	
Match A	Vainqueur 1 US CONQUES-MJC GRIISSAN -CARCASSONNE FAC contre Vainqueur 7 ENT GRAND MALEPERE / TRAPEL PENNAUTIER
Match B	Vainqueur 8 ENT ST PAPOUL / CASTELNAUDARY contre Vainqueur 4 LIMOUX FC / GCSM
Match C	Vainqueur 5 UF LEZIGNANAIS-CUXAC D'AUDE - FC BRIOLET contre Vainqueur 6 FC CORBIERES MEDIT / SC NARBONNE MONTPLAISIR
Match D	Vainqueur 2 GFPLM / HAUT MINERVOIS contre Vainqueur 3 FU NARBONNE / ENT FRESQUEL CABARDES

1/2 Finale	
Match A	Vainqueur match A / match D
Match B	Vainqueur match C / match B

Coupe U15

1er TOUR	
Match 1	CARCASSONNE FAC / US TREBES
Match 2	HAUT MINERVOIS / ENT GRAND MALEPERE
Match 3	FC BRIOLET / FC COUGAING
Match 4	FC MALEPERE / CUXAC D'AUDE
Match 5	UF LEZIGNANAIS / MJC GRISSAN
Match 6	ENT FRESQUEL CABARDES / FC MASSOGIEN
Match 7	US CONQUES / SC NARB MONTPLAISIR
Exempt: GFPLM - LIMOUX FC - TRAPEL PENNAUTIER - GCSM - FC CORBIERES MEDIT SALLELES D'AUDE - US MINERVOIS - FU NARBONNE - CASTELNAUDARY	

1/8 Finale	
Match A	Vainqueur 1 (CARCASSONNE FAC - US TREBES) / TRAPEL PENNAUTIER
Match B	Vainqueur 4 (FC MALEPERE - CUXAC D'AUDE) / FC CORBIERES MEDIT
Match C	Vainqueur Match 2 / Vainqueur Match 3
Match D	GFPLM / US MINERVOIS
Match E	FU NARBONNE / GCSM
Match F	CASTELNAUDARY / Vainqueur 5 (UF LEZIGNANAIS - MJC GRISSAN)
Match G	Vainqueur Match 6 / Vainqueur Match 7
Match H	FC SALLELES D'AUDE / LIMOUX FC

1/4 Finale	
Match 1	Vainqueur B (FC MALEPERE - CUXAC D'AUDE - FC CORBIERES MEDIT) contre Vainqueur G (match 6 - match 7)
Match 2	Vainqueur C (match 2 - match 3) contre Vainqueur H (FC SALLELES D'AUDE - LIMOUX FC)
Match 3	Vainqueur A (FAC - TREBES - TRAPEL) contre Vainqueur D (GFPLM - US MINERVOIS)
Match 4	Vainqueur E (FU NARBONNE - GCSM) contre Vainqueur F (CASTELNAUDARY - UF LEZIGNANAIS - MJC GRISSAN)

1/2 Finale	
Match A	Vainqueur match 2 / match 1
Match B	Vainqueur match 3 / match 4

Compte Rendu Réunion U19 du Mardi 1^{er} octobre 2019

Présents : Messieurs MANI, BONNET, AKLI, LACOUR, GRILLE

Clubs présents :

LAPALU Bernard	GCSM
CARLOTTI Sylvain	GFC
AMADOR Christian	Entente GRAND MALEPERE
ESTOUP Christophe	Entente GRAND MALEPERE
CARRASCO David	FC COUGAING
JAUNEAU Romain	O CUXAC D'AUDE
BAUDRY Romuald	O CUXAC D'AUDE
LOPEZ Cédric	FC MASSOGIEN

Clubs absents excusés :

ENTENTE COUSERANS

Clubs absents non excusé:

UF LEZIGNAN

➤ **Calendrier Championnat**

La réunion a débuté à 19h05 par la présentation de la commission des jeunes des projets Championnat, Coupe de l'Aude et Challenge LOUBATIERES ainsi que les dates des compétitions.

Après débat et diverses propositions avec les personnes présentes et d'un commun accord il a été décidé à l'unanimité de l'ensemble des présents d'appliquer les propositions suivantes à savoir :

➤ **Championnat**

Modification des dates du calendrier, les clubs présents s'engagent à jouer les rencontres en retard durant la période des vacances scolaires en cas de nécessité.

➤ Organisation Coupe et Challenge**➤ Composition des poules :**

La Coupe de l'Aude et le challenge se dérouleront sous la forme de poule composée géographiquement en match aller.

Poule A	Poule B
GCSM	Entente GRAND MALEPERE
UF LEZIGNAN	LE COUGAING
GFC	FC MASSOGIEN
CUXAC D'AUDE	Entente COURSANS

➤ FMI :

Pour des raisons informatiques il est fort possible d'avoir des dysfonctionnements pour établir la FMI.

En accord avec les clubs présents une feuille de match papier sera établie le jour de la rencontre, les clubs devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour fournir aux officiels les licences des joueurs et dirigeants présents pour la rencontre.

➤ Classement :

Le classement dans chaque poule est établi par addition des points obtenus selon le barème ci-après :

Match gagné :	3 points
Match nul :	1 point
Match perdu :	0 point
Match perdu par forfait ou pénalité :	moins -1 point

➤ Équipe ex-æquo :

En cas d'égalité de points, le classement des équipes participantes à une même poule est établi de la façon suivante :

- 1) Les équipes seront départagées par la différence de buts marqués et de buts concédés pour chacun d'eux sur l'ensemble des rencontres
- 2) En cas de nouvelle égalité, l'équipe ayant reçue le moins de sanctions administratives sera retenue
- 3) En cas de nouvelle égalité, on retient l'équipe qui aura marqué le plus grand nombre de buts
- 4) En cas de nouvelle égalité, la plus ancienne date d'affiliation à la F.F.F des clubs concernés.

➤ **Accession aux demi-finales :**

A l'issue des matchs de poules les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour les demi-finales de la Coupe de l'Aude et les deux derniers de chaque poule seront qualifiés pour les demi-finales du challenge.

➤ **Organisation des demi-finales :**

Les demi-finales de Coupe de l'Aude et du Challenge se joueront en match-aller et retour avec trois arbitres officiels à la charge du club recevant et éventuellement d'un délégué à la charge des deux clubs.

En cas d'égalité à la fin du match retour le(s) but(s) à l'extérieur compte double.

En cas d'égalité de nouvelle égalité tir au but

Coupe de l'Aude

2^{ème} poule B / 1^{er} poule A

2^{ème} poule A / 1^{er} poule B

Challenge

4^{ème} poule B / 3^{ème} poule A

4^{ème} poule A / 3^{ème} poule B

➤ **Tirage au sort des poules :**

Un tirage au sort en présence du Président du District Mr LACOUR Claude ainsi que de Mr GRILLE Jean Luc a été effectué pour désigner l'ordre des rencontres.

1^{er} TOUR

Poule A	Poule B
GCSM / UF LEZIGNANAIS	ENT G MALEPERE / LE COUGAING
CUXAC D'AUDE / GFC	ENT COUSERANS / FC MASSOGIEN

2^{ème} TOUR

Poule A	Poule B
GFC / GCSM	LE COUGAING / ENT COUSERANS
UF LEZIGNANAIS / CUXAC D'AUDE	FC MASSOGIEN / ENT G MALEPERE

3^{ème} TOUR

Poule A	Poule B
UF LEZIGNANAIS / GFC	LE COUGAING / FC MASSOGIEN
CUXAC D'AUDE / GCSM	ENT G MALEPERE / ENT COUSERANS

Le projet championnat, coupe de l'Aude et challenge LOUBATIERES a été approuvé et signé par les représentants des clubs présents ci-dessous.

NOM	Prénom	Club	Signature
JAUNEAU	Romain	CUXAC D'AUDE	
BAUDRY	Romuald		
LAPALUT	Bernard	GCSM	
LOPEZ	Cédric	FC MASSOGIEN	
CARLOTTI	Sylvain	GFC	
CARRASCO	David	LE COUGAING	
AMADOR	Christian	Entente Grand MALEPERE	
ESTOUP	Christophe		

Fin de la réunion à 20h30.

La commission des jeunes transmet le projet au comité directeur pour approbation.

U19 - Calendrier 2019-2020

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN	
1 D		1 M		1 V		1 D	R	1 M		1 S	A7	1 D	R2	1 M		1 V		1 L	
2 L		2 M		2 S		2 L		2 J		2 D		2 L		2 J		2 S	Ratrapage	2 M	
3 M		3 J		3 D		3 M		3 V		3 L		3 M		3 V		3 D		3 M	
4 M		4 V		4 L		4 M		4 S		4 M		4 M		4 S	Ratrapage	4 L		4 J	
5 J		5 S	A1	5 M		5 J		5 D		5 M		5 J		5 D		5 M		5 V	
6 V		6 D		6 M		6 V		6 L		6 J		6 V		6 L		6 M		6 S	
7 S		7 L		7 J		7 S	3 Tour	7 M		7 V		7 S	1/2 Coupe	7 M		7 J		7 D	
8 D		8 M		8 V		8 D		8 M		8 S	Ratrapage	8 D	1/2 Challe	8 M		8 V	F Chali	8 L	
9 L		9 M		9 S	1 tour	9 L		9 J		9 D		9 L		9 J		9 S		9 M	
10 M		10 J		10 D		10 M		10 V		10 L		10 M		10 V		10 D		10 M	
11 M		11 V		11 L		11 M		11 S	A5	11 M		11 M		11 S	Ratrapage	11 L		11 J	
12 J		12 S	A2	12 M		12 J		12 D		12 M		12 J		12 D		12 M		12 V	
13 V		13 D		13 M		13 V		13 L		13 J		13 V		13 L		13 M		13 S	
14 S		14 L		14 J		14 S	A4	14 M		14 V		14 S	R3	14 M		14 J		14 D	
15 D		15 M		15 V		15 D		15 M		15 S	Ratrapage	15 D		15 M		15 V		15 L	
16 L		16 M		16 S	A3	16 L		16 J		16 D		16 L		16 J		16 S	R7	16 M	
17 M		17 J		17 D		17 M		17 V		17 L		17 M		17 V		17 D		17 M	
18 M		18 V		18 L		18 M		18 S	Ratrapage	18 M		18 M		18 S	R5	18 L		18 J	
19 J		19 S		19 M		19 J		19 D		19 M		19 J		19 D		19 M		19 V	
20 V		20 D		20 M		20 V		20 L		20 J		20 V		20 L		20 M		20 S	
21 S		21 L		21 J		21 S		21 M		21 V		21 S	1/2 Coupe	21 M		21 J		21 D	
22 D		22 M		22 V		22 D		22 M		22 S	R1	22 D	1/2 Challe	22 M		22 V		22 L	
23 L		23 M		23 S	2 tour	23 L		23 J		23 D		23 L		23 J		23 S		23 M	
24 M		24 J		24 D		24 M		24 V		24 L		24 M		24 V		24 D		24 M	
25 M		25 V		25 L		25 M		25 S	A6	25 M		25 M		25 S	R6	25 L		25 J	
26 J		26 S		26 M		26 J		26 D		26 M		26 J		26 D		26 M		26 V	
27 V		27 D		27 M		27 V		27 L		27 J		27 V		27 L		27 M		27 S	
28 S		28 L		28 J		28 S		28 M		28 V		28 S	R4	28 M		28 J		28 D	
29 D		29 M		29 V		29 D		29 M		29 S	R2	29 D		29 M		29 V		29 L	
30 L		30 M		30 S	R	30 L		30 J		30		30 L		30 J		30 S	F Coupe	30 M	
		31 J				31 M		31 V				31 M				31 D			

Le président de la Commission

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°7 du 03 octobre 2019

Présents : M. PITIE – M. DAYDÉ – M. TISSEYRE - M. BOUDET

Excusés :

⇒ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

CATEGORIE U₁₃**RAPPEL REGLEMENTAIRE**

La commission du Football Animation rappelle que les résultats des matchs doivent être saisis informatiquement et les feuilles de matchs envoyées au district avant le jeudi midi.

Les clubs ont la possibilité de transmettre les feuilles de matchs par mail à l'adresse suivante : secretariat@aude.fff.fr

REPORT DE RENCONTRES (1^{ère} journée)

Les matchs de la première journée qui n'ont pu se dérouler à cause des conditions météorologiques (secteur Est du Département en particulier) sont reportés au samedi 19 octobre 2019.

CATEGORIE U₁₁**LICENCES**

La Commission du Foot Animation rappelle aux Présidents, Dirigeants et Responsables d'équipes que les licences de la saison 2018/2019 ne sont plus valables. Les joueurs ne seront considérés licenciés qu'avec une nouvelle demande de licences.

Prière de mettre sur les feuilles de matchs le nom du club, le nom de l'éducateur, et le numéro des licences demandées.

JONGLERIE

Les tests de jonglerie ont pour vocation d'évaluer la progression technique des joueurs au fur-et-à-mesure de la saison. La Commission remercie les éducateurs qui ont effectué les tests demandés.

Cependant, la commission rappelle aux éducateurs qu'il leur faut additionner les 8 meilleures résultats des joueurs afin d'obtenir le nombre de jongles par équipe.

TOURNOI

La commission valide l'organisation du Groupement Corbières Sud Minervois qui se déroulera les 26 et 27 octobre pour les catégories U9 et U11.

INTERCLUBS

La commission accepte la demande de l'U.F.C. Narbonne de ne pas disputer l'interclubs (U7, U9 et U11) du 5 octobre en raison d'un décès d'un adhérent du club. Le District présente ses sincères condoléances.

- **F.C. Sallèles d'Aude** + Armissan F.C. / U.F.C. Narbonne

La commission d'animation est à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Le Président de la Commission
M. Gérard PITIE**



COMMISSION DES FEMININES

PV N° 07 du 03 octobre 2019

Présidente Mme ROYER

Présent: M. GONZALEZ José

RENTREE DES JEUNES FEMININES

U6F à U12F licenciées et non licenciées le 05 octobre 2019 à partir de 14h à Luc.

-U6F-U7F	triangulaire
-U8F – U9F	plateau
-U10F-U11F – U12F	tournoi

**JOURNEES DES 05 ET 06/10/2019
COUPE FEMININES A 11**

MONTAGNE NOIRE / TRAPEL PENNAUTIER – LES MARTYS

VILLEGLY / MALVES

MALEPERE VENTENAC / FC BRIOLET

ST PAPOUL / FU NARBONNE

NAUROUZE LABASTIDE / FC ALARIC reporté le 20/10/2019

USA PEZENS / LUC - MOUSSAN

INFORMATION

La demande du club de FANJEAUX d'être considérée comme une équipe à 11 séniors féminines est acceptée ; par contre elle ne pourra pas participer à la coupe à 11 vu que le 1^e tour se joue ce week-end.

La Présidente de la commission

**COMMISSION DES TERRAINS
ET INFRASTRUCTURE DES INSTALLATIONS
SPORTIVES**

PV N° 07 du 03 octobre 2019

Président: M. PETROSINO François

CONTROLE DE L'ECLAIRAGE EFFECTUE

Avis favorable pour jouer en nocturne :

- LEUCATE
- VILLASAVARY

Avis défavorable pour jouer en nocturne :

- VILLARDONNEL
- PEZENS

Report :

- ST DENIS

CONTROLE DES TERRAINS ET VESTIAIRES

Avis favorable :

- PEZENS
- VILLEGLY

Le Président de la Commission
M. PETROSINO